

## Compte rendu de séance

### Séance du 19 Mai 2021

L' an 2021 et le 19 Mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des fêtes sous la présidence de  
GOIN-DEMAY Bernadette Maire

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, MEYER Katy, PLUCHARD-RENARD Justine, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme PROENCA Marie-Anne à Mme MEYER Katy

**Excusé(s)** : Mmes : JOYEUX Pascale, MORAND Laetitia

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 12/05/2021

**Date d'affichage** : 12/05/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE VIERZON  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DA COSTA Nathalie

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Vote des taux - D2021\_05\_02

Désignation d'un membre pour la commission de contrôle pour les listes électorales - D2021\_05\_03BIS

Convention du Fonds d'Aide au temps libre - D2021\_05\_04

Règlement de fonctionnement du centre multi accueil - D2021\_05\_05

Devis mur intérieur du cimetière - D2021\_05\_06

Plan de financement cimetière phase 3 - D2021\_05\_07

Devis volets salles des fêtes - D2021\_05\_08

Plan de financement volets salle des fêtes - D2021\_05\_09

Devis volets Relais Assistantes Maternelles - D2021\_05\_10

Plan de financement volets Relais Assistantes Maternelles - D2021\_05\_11

Devis véhicule - D2021\_05\_12

Dates ouvertures accueil de loisirs juillet août 2021 - D2021\_05\_13

Devis calculatrices - D2021\_05\_14

En l'application de la délibération D2020\_05804 du 27 mai 2020 et de la délibération D2020\_07\_02 du 01 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Madame le Maire pour exercer un certain nombre de délégation, conformément aux articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, des décisions que Madame le Maire a été amenée à prendre depuis le dernier conseil municipal en date du 7 avril 2021.

**Décision n°5 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal - Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis pour la réfection du plafond de la salle des associations pour un montant de 2 698.55€ TTC

**Décision n°6 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal - Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis pour la rénovation du parquet de la salle des fêtes pour un montant de 1 102.67€ TTC

**Décision n°7 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal - Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis pour rafraichir les murs de la salle des associations pour un montant de 805.92 € TTC

**Décision n°8 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal - Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis pour la réfection des bancs et des tables de pique nique pour un montant de 528.31 € TTC

**Décision n°9 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal - Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature du contrat qui a pour objet de définir les modalités de maintenance du logiciel métier "Progiciel Malice petite enfance" pour un montant de 450.88 € TTC

**Décision n°10 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal - Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis pour le renouvellement des vêtements de travail du personnel technique pour un montant de 565.25€ TTC

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal du 7 avril 2021

**Vote des taux**

**réf : D2021 05 02**

Annule et remplace la délibération n°D2021\_04\_08 du 7 avril 2021

Par courrier du 4 mai 2021, la Préfecture du Cher nous signale que le taux voté pour la taxe foncière non bâtie (31.18%, lors du conseil municipal du 7 avril 2021, n'était pas légal,

Considérant que les bases d'imposition (état 1259) nous ont été notifiées par la Direction des Services Fiscaux du cher pour l'année 2021,

Du fait de la réforme de fiscalité locale, le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties, on intègre le taux départemental (19,72%)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de revoter la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie et propose les taux suivants :

Taxes Foncières Bâties : 40.33%

Taxes Foncières Non Bâties : 30.86%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux des Taxes Foncières Bâties et Taxes Foncières Non Bâties pour l'année 2021, comme suit :

- Taxes foncières bâties : 40.33%
- Taxes foncières non bâties : 30.86%

### **Désignation d'un membre pour la commission de contrôle pour les listes électorales**

**réf : D2021 05 03BIS**

Suite à la démission de Monsieur Luquet Philippe, le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un nouveau membre pour la commission de contrôle pour les listes électorales.

Cette commission de contrôle est chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire et de contrôler la régularité des listes électorales.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de présenter leur candidature.

- Monsieur MATHAULT Bernard est le seul candidat à se présenter,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- Monsieur MATHAULT Bernard pour la commission de contrôle des listes électorales.

### **Convention du Fonds d'Aide au temps libre**

**réf : D2021 05 04**

Madame Meyer expose aux membres du conseil municipal, que la commune de Berry Bouy et la CAF ont signé une convention pour le Fonds d'Aide au Temps Libre pour l'année 2021.

Cette convention favorise l'accès des structures aux familles allocataires par le versement d'une subvention de fonctionnement sur ses fonds propres dénommée FALT (fonds d'aide au temps libre)

Le montant des réductions tarifaires consenties aux familles est modulé en fonction du quotient familial.

Madame Meyer informe les membres du conseil municipal, que cette convention a déjà été signée, la date limite étant le 30 avril 2021 et qu'une délibération doit être prise avant le mois d'octobre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- prend acte de la signature de la convention pour le Fonds Aide au Temps Libre par Madame le Maire,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui découlent de cette délibération,

### **Règlement de fonctionnement du centre multi accueil**

**réf : D2021 05 05**

Madame Meyer expose aux membres du conseil municipal que divers points doivent être modifiés dans le règlement de fonctionnement du centre multi accueil.

La lecture du règlement de fonctionnement est faite aux membres du conseil municipal, les points à modifier sont discutés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte le règlement de fonctionnement du centre multi accueil
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui découlent de cette délibération.

### **Devis mur intérieur du cimetière**

**réf : D2021 05 06**

Monsieur Chalopin informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de restaurer le mur

intérieur du cimetière communal dans la continuité des travaux déjà exécutés.

Deux sociétés ont transmis les devis :

L'entreprise EURL E.M.A.C pour un montant total de : 26 522.50 € HT

L'entreprise DIAS JOAO&FILS pour un montant total de : 25 756.00 € HT

La commission achats, travaux s'est réunie le 17 mai 2021 pour étude des dossiers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'entreprise DIAS JOAO&FILS pour un montant total de 25 756.00 € HT
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021
- Autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette délibération.

### **Plan de financement cimetière phase 3**

**réf : D2021 05 07**

Pour le plan de financement du cimetière phase 3, Madame le Maire sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, au titre des fonds de concours 2018 - 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, dans le cadre des fonds de concours 2018 - 2020 (phase 3 du projet) :

- Approuve le plan de financement hors taxes suivant :

Coût total du projet : .....	25 756.00 € HT
Subvention sollicitée auprès de Bourges Plus : .....	12 877.00 € HT
Fonds propres de la Commune : .....	12 879.00 € HT

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

### **Devis volets salles des fêtes**

**réf : D2021 05 08**

Monsieur Chalopin expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la mise en sécurité de la salle des fêtes, il est nécessaire de poser des volets roulants.

Deux entreprises ont fourni des devis.

Pour les volets, l'entreprise Esprit Fermetures, deux devis ont été fournis :

- un devis volets solaires pour un montant de 3 447.38 € HT
- un devis volets électriques pour un montant total de 2 651.51 € HT

Pour la pose de volets électriques, des travaux d'électricité sont à prévoir.

L'entreprise Plomb Elec a transmis un devis pour un montant total de 255.00 € HT

La commission achats, travaux s'est réunie le lundi 17 mai, pour étude des dossiers.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la pose de volets électriques

- Décide de retenir l'entreprise Esprit Fermetures pour un montant total de 2 651.51 € HT ainsi que l'entreprise Plomb Elec pour un montant total de 255.00 € HT
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021
- Autorise Madame le Maire à signer les documents qui découlent de cette délibération.

#### **Plan de financement volets salle des fêtes**

**réf : D2021 05 09**

Pour le plan de financement des volets roulants dans le cadre de la mise en sécurité de la salle des fêtes, Madame le Maire sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, au titre des fonds de concours 2018 - 2020 4ème génération.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal,

- Sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, dans le cadre des fonds de concours 2018 - 2020 4ème génération :

- Approuve le plan de financement hors taxes suivant :

Coût total du projet : .....	2 906.51 € HT
Subvention sollicitée auprès de Bourges Plus : .....	1 453.00 € HT
Fonds propres de la Commune : .....	1 453.51 € HT

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

#### **Devis volets Relais Assistantes Maternelles**

**réf : D2021 05 10**

Monsieur Chalopin expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la mise en sécurité du RAM, il est nécessaire de poser des volets roulants.

Deux entreprises ont fourni des devis.

Pour les volets, l'entreprise Esprit Fermetures, deux devis ont été fournis :

- un devis volets solaires pour un montant de 8 747.79 € HT
- un devis volets électriques pour un montant de 7 815.19 € HT

Pour les volets électriques, des travaux d'électricité sont à prévoir.

L'entreprise Plomb Elec a transmis un devis pour un montant total de 1 165.25 € HT

La commission achats, travaux, s'est réunie le lundi 17 mai , pour étude des dossiers.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la pose de volets électriques
- Décide de retenir l'entreprise Esprit Fermetures pour un montant total de 7 815.19 € HT ainsi que l'entreprise Plomb Elec pour un montant total de 1 165.25 € HT
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021
- Autorise Madame le Maire à signer les documents qui découlent de cette délibération.

#### **Plan de financement volets Relais Assistantes Maternelles**

**réf : D2021 05 11**

Pour le plan de financement des volets roulants dans le cadre de la mise en sécurité du Relais Assistante Maternelle, Madame le Maire sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, au titre des fonds de concours 2018 - 2020 4ème génération.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal,

- Sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, dans le cadre des fonds de concours 2018 - 2020 4ème génération :

- Approuve le plan de financement hors taxes suivant :

Coût total du projet : .....	8 980.44 € HT
Subvention sollicitée auprès de Bourges Plus : .....	4 241.04 € HT
Fonds propres de la Commune : .....	4 739.40 € HT

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

### **Devis véhicule**

**réf : D2021 05 12**

Vu que le véhicule PEUGEOT Partner est irréparable suite à un accident de circulation,

Vu les besoins des services techniques d'avoir un véhicule pour remplacer celui accidenté,

Monsieur Chalopin a sollicité plusieurs garages pour remplacer le véhicule manquant à la collectivité,

Deux propositions commerciales ont été transmises :

- Mehun Automobiles a transmis un devis pour un véhicule neuf d'un montant de 13 299.17 € HT

- Toyota Occasions a transmis un devis pour un véhicule d'occasion d'un montant de 16 823.34 € HT

La commission achats, travaux s'est réunie le 17 mai 2021 pour étude des dossiers.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Retient Mehun Automobiles pour un devis d'un montant 13 299.17 € HT

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

### **Dates ouvertures accueil de loisirs juillet août 2021**

**réf : D2021 05 13**

Vu l'enquête réalisée auprès des familles au mois de janvier dernier, concernant l'ouverture de l'accueil de loisirs sur les périodes du 8 au 30 juillet 2021, ainsi que du 23 au 31 août 2021,

Vu les réponses des 23 familles qui ont fait connaître leurs besoins pour l'accueil de loisirs,

Vu la prévision des enfants sur l'accueil de loisirs,

Madame Meyer propose aux membres du conseil municipal :

- d'ouvrir l'accueil de loisirs du 8 au 30 juillet 2021 ainsi que du 23 au 31 août 2021 de 7h30 à 18h30, avec un nombre supérieur à 10 par demi-journée,

- d'accueillir les enfants le 1er septembre 2021 en accueil de loisirs de 8h à 17h30,

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents qui en découlent

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'ouvrir l'accueil de loisirs du 8 au 30 juillet 2021 ainsi que du 23 au 31 août 2021 de 7h30 à 18h30, avec un nombre supérieur à 10 par demi-journée,
- d'accueillir les enfants le 1<sup>er</sup> septembre 2021 en accueil de loisirs de 8h à 17h30,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents qui en découlent

### Devis calculatrices

réf : D2021 05 14

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'offrir aux élèves qui font leur entrée en 6<sup>ème</sup> des calculatrices.

Cette année, 23 élèves partent au collège pour la rentrée de septembre 2021.

Deux devis ont été transmis.

L'entreprise Fiducial a transmis un devis d'un montant de 541.65 € HT

L'entreprise Cultura a transmis un devis d'un montant de 390.83 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de retenir l'entreprise Cultura pour un montant total de 390.83 € HT
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui en découlent.

### Questions diverses :

- Madame le Maire évoque la tenue des élections départementales et régionales et demande aux membres du conseil de s'inscrire sur les crêneaux pour tenir le bureau de vote
- Madame le Maire informe les membres du conseil d'un courrier reçu des élèves de CE1/ CE2 qui souhaitent des poubelles pour faire le tri des papiers dans leur classe et venir visiter la mairie.
- Madame le Maire informe les membres du conseil de la visite de la Madame la Sous Préfète
- Information concernant le Tour de France

Séance levée à 20h30

En mairie, le 01/06/2021  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMA Y

